



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

01/04/2025

Date d'affichage :

01/04/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250407-D112025-DE



OBJET :

Demande de subvention auprès du

Conseil Régional d'Île de France

au titre du dispositif

« aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques »,

dans le cadre de travaux URGENTS de la toiture de l'Eglise Notre Dame d'Epias-Rhus.

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en préfecture, le :
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Silvia DURAND, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : ANNEQUIN Carine pouvoir à NORIS Angelo, SCHMUTZ Christian pouvoir à LOIZEAU Dominique, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, HARDY Elodie pouvoir à VALETTE Emilie, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Silvia DURAND a été désignée secrétaire de séance,

Lors des travaux de réparations urgents effectués en février 2025 sur la toiture de l'Eglise Notre Dame d'Epias-Rhus, l'entreprise a constaté la nécessité de nouvelles réparations. De nouvelles fuites affectants considérablement la structure de la toiture du bâtiment ont été mises en avant,

Vu les travaux urgents effectués en février 2025 et la constatation de la nécessité de faire de nouvelles réparations sur la toiture de l'Eglise Notre Dame, classée monument historique depuis 1911,

Vu le devis présenté,

Considérant que le Conseil Régional d'Île de France propose une subvention au titre du dispositif « aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques », à hauteur de 20% du montant HT,

Coût estimatif des travaux urgents :
33 655,41€ HT - 40 386,49 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les travaux d'urgence à entreprendre sur la toiture de l'Eglise Notre Dame,

Solicite l'aide du Conseil Régional d'Île de France au titre du dispositif « aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques »,

Dit qu'une demande de subvention sera également demandée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et du Conseil Départemental du Val d'Oise,

S'engage à régler la part communale et la TVA,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025,

S'engage à ne pas commencer les restaurations avant la notification des subventions,

S'engage à déposer les demandes d'autorisation de travaux auprès des services d'urbanisme,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Maire
Brahim MOHA



le/la secrétaire de séance
Silvia DURAND